***Appel à candidature pour l’élaboration du Rapport***

***Une année de travail normatif mars-2024-mars 2025***

**Contexte:**

L’actuel Parlement issu d'élections tenues en deux tours en décembre 2022 et en janvier 2023 marquées par une abstention massive (près de 89%), a tenu sa première réunion le 13 mars 2023.

Premier fait marquant était que les médias privés et étrangers ont été interdits de couvrir la plénière consacrée à l’examen et au vote du règlement intérieur de l’Assemblée des représentants du peuple (ARP). De même, le règlement intérieur de l’Assemblée des représentants du peuple, publié dans le journal officiel n° 44 du 2 mai 2023, a maintenu l’interdiction faite à certains médias de couvrir la tenue des séances du parlement.

Rappelons que l’article 75 de la Constitution de 2022 dispose : « *sont pris sous forme de loi organique, les textes relatifs aux matières suivantes… »* : les libertés et les droits de l’Homme.

Cependant, le Parlement n’a pas fait des droits et libertés une priorité, lors de sa première année de travail, . Il s’est penché, au contraire, à adopter des lois portant approbation des conventions et des accords de prêts conclus par la République tunisienne avec d’autres pays afin de financer des projets de développement ou portant approbation des accords de coopération avec des pays européens ou asiatique ou des organisations internationales. D’ailleurs, les lois adoptées durant la période 2023-2024 sont au nombre de 36 lois.

L’ADLI et dans le cadre de son travail de monitoring du travail législatif a déjà publié son premier rapport en date de mars 2024, (à consulter sur le lien suivant : ).

Cette année, l’ADLI poursuit son travail en projetant publier un rapport couvrant la période 2024-2025 en ajoutant le travail présidentiel (réglementaire). Et c’est dans ce cadre que l’association, lance cet appel pour recruter un consultant chercheur pour mener à terme ce travail.

**Profil recherché :**

L’ADLI tend à recruter un.e chercheur.e. pour mener ce travail ; basé sur une analyse d’un échantillon de contenu de médias enrichie par un ensemble d’entretiens. Et pour ce, l’association exige que le/la chercheur.e doit réunir les conditions suivantes :

* Un diplôme universitaire (master ou doctorat en droit et/ ou science politique),
* Un ensemble de travaux témoignant de l’intérêt accordé par le/ la chercheur à la thématique

**Livrable :**

Un Rapport rédigé dans en trois langues (arabe, français ou anglais), et ce avant le 15 mars 2025.

**Comment postuler :**

Les personnes intéressées doivent envoyer :

* Un CV
* Une lettre de motivation de 500 à 700 mots,
* Une offre technique et financière,
* Certains de leurs travaux portant sur la thématique (ou juste les liens)

Les candidatures doivent être envoyées l’adresse suivante : [adliassociation2015@gmail.com](mailto:adliassociation2015@gmail.com)

en mentionnant comme objet : “**Rapport une année de travail normatif mars 2024-mars 2025**”.

**Durée de la mission :**

* La mission dure **20 jours entre le 30 janvier le 15 mars 2025.**

**Délai de soumission des candidatures :**

* Le dernier délai de soumission des candidatures aura lieu le**23 janvier 2025.**